



Responsabilité du gardien bénévol d'une chose

Par **SEBAG Georges**, le **25/11/2016** à **12:00**

Bonjour ,

J'ai confié ma sacoche contenant mes clés et mes papiers à une amie laquelle l'a déplacé du dessous du siège avant de son véhicule pour mettre la dite sacoche dans sa malle arrière. Une personne a du voir le transfert de cette sacoche passer de l , 'avant du véhicule vers la malle arrière. L'amie n'a pas fermé la malle arrière et dès qu' elle s est éloignée de son véhicule un individu a volé la sacoche m'appartenant ,vol sans effraction.

L'assureur de cette amie refuse le remboursement de mon préjudice (2000euros)considérant que l'article 1384 al.1 ne s'applique pas ...